

de la tuberculine; nous choisissons autant que possible un territoire ayant des bornes naturelles afin d'éviter les danger que les troupeaux soient infectés de nouveau. J'ai déjà énuméré, je crois, les endroits où sont situées ces zones; cependant, depuis la dernière fois que la question est venue sur le tapis, nous avons établi une petite zone au Nouveau-Brunswick, à dix ou douze milles de Fredericton, sur un plateau élevé qui est isolé en grande partie et où nous avons 2,640 têtes de bétail d'excellente qualité. Sur ce nombre d'animaux, nous n'avons découvert que vingt sujets qui ont réagi à la première injection. Cette zone du Nouveau-Brunswick servira à populariser le système dans toute la province. Il y a de nombreux avantages, cela va de soi, à immuniser les troupeaux contre cette maladie. Et non seulement les produits laitiers sont immunisés, mais les animaux eux-mêmes se vendent plus facilement; de fait, l'animal qui a résisté à l'épreuve de la tuberculine est toujours plus en demande. Sur la recommandation du ministre de l'Agriculture d'Ontario, nous avons consenti à établir la première zone indemne de cette province dans le comté de Prince-Edward; le territoire choisi constitue une île pour ainsi dire, étant donné le canal qui l'entoure. Nous tentons toujours de choisir des emplacements de cette nature de concert avec les autorités provinciales; grâce aux frontières naturelles existantes, il est plus facile d'éviter le danger que d'autres troupeaux soient infectés. Voilà pourquoi nous avons choisi l'île du Prince-Edouard pour les premières expériences, il y a une couple d'années; voilà aussi pour quelle raison nous avons choisi le comté de Prince-Edward, dans l'Ontario, car la zone de cantonnement constitue une île pour ainsi dire. Nous nous proposons d'établir cette nouvelle zone d'ici à une couple de mois, peut-être même avant que le bétail ne soit envoyé au pâturage.

M. LUCAS: Quel est le nombre de ces zones indemnes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Lorsque nous aurons établi celle de la province d'Ontario, nous en aurons dans toutes les provinces, sauf en Alberta et à la Nouvelle-Ecosse.

M. LUCAS: Est-ce là le principal article du programme élaboré par le Gouvernement afin d'enrayer les ravages de la tuberculose?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout; nous établissons aussi un peu partout le système des troupeaux certifiés.

M. LUCAS: Mais, est-ce là le programme favori du Gouvernement?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout. Un article de notre programme atteint une catégorie de cultivateurs, c'est-à-dire les éleveurs d'animaux de race pure; j'ajouterai, cependant, que d'aucuns sont d'avis que le système des troupeaux certifiés n'est pas aussi utile; de fait, disent-ils, lorsque vous choisissez un troupeau ici et là, tous les autres animaux qui n'ont pas été traités sont susceptibles d'infecter de nouveau les troupeaux certifiés. Ces gens prétendent que, peu importe qu'il s'agisse d'animaux de race pure ou mêlée, le meilleur moyen est encore d'établir une zone de cantonnement et de la nettoyer systématiquement. Cependant, je suis d'avis que le programme en vigueur a du bon. Les deux politiques ont leurs avantages, et nous tentons de les faire adopter un peu partout.

Il y a 2,710 troupeaux certifiés par tout le Canada à cette heure et 2,433 troupeaux en voie d'être inscrits, formant un grand total de 5,143. Nous ne propageons pas toutefois le système dit de l'ordonnance municipale dans les villes. Ce système ne nous donne guère satisfaction, vu la coutume de faire pâturer ensemble divers troupeaux dans le voisinage des villes; cela nous oblige à soumettre constamment les troupeaux à l'épreuve de la tuberculine et occasionne des frais très considérables.

M. LUCAS: Le ministre est-il d'avis, qu'une fois ces systèmes en vigueur par tout le pays, nous serons en mesure de supporter le fardeau financier que comporte le débours des indemnités? J'ai inscrit certaines questions au Feuilleton touchant le nombre d'animaux abattus parce qu'ils étaient atteints de la tuberculose bovine, ainsi que les indemnités versées aux propriétaires. Or, j'ai constaté que, depuis 1915, 73,000 animaux ont été abattus et une somme de \$4,190,000 a été versée sous forme d'indemnités. Il y a un fort courant d'opinion publique qui se propage par tout le pays, savoir que les méthodes mises en honneur par le Gouvernement du jour ne sont pas les meilleures pour extirper de nos troupeaux la tuberculose bovine. Loin de moi l'idée de décrier l'œuvre accomplie par le département de l'Agriculture. Je suis d'avis que les fonctionnaires ont fait tout en leur possible sous le régime des méthodes en vigueur; cependant, je désire savoir de la bouche du ministre si le département prend tous les moyens de développer de nouvelles méthodes, comme par exemple la production des sérums immunisants.

A l'heure qu'il est le département a mis en honneur quatre méthodes de combattre les ravages exercés par la tuberculose bovine: La méthode de surveiller les troupeaux, adoptée en 1909; la méthode de faire injecter les trou-